

DELIBERATION 2019-56

LE DIX JUILLET DEUX MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU QUATRE JUILLET DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. - M. MARTIN-LAVAL B. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. -. – M. LOPEZ MF. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. -. — M RIO F. - Mme SALOMON ML. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. PAINTRAND JF procuration à Mme VESSIOT A. - M. SCIALOM D. procuration à M. MERLIN D. – M. MASSON M. procuration à M. MARTIN-LAVAL B. - Mme VACQUIE S. procuration à Mme FASSIO I. - Mme AURIAC A. procuration à Mme GUIRAUD I. - Mme FABRY V. procuration à M. RIO F.

ABSENTS EXCUSES : Mme MAUREL P. - M. DELON A. – Mme ESCRIG C.

ABSENT : M. CARABASSE P.

Monsieur Eric PETIT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Dénomination de voies nouvelles

L'avancement des travaux de la ZAC de Roque Fraïsse induit la création de voies nouvelles, conformément au schéma d'organisation spatiale. Il est aujourd'hui nécessaire de dénommer une impasse et deux voies nouvelles de la tranche 4, secteur situé au sud de la route de Lattes et à l'Ouest du chemin des Coteaux.

La commission en charge de la dénomination des noms de rue s'est réunie le 18 juin 2019.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de dénommer ces voies conformément aux plans joints :

- Voie 1 : Impasse du Clapas
- Voie 2 : Rue de la Madeleine
- Voie 3 : Rue de la Gardiole

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **DENOMME** la rue et l'impasse conformément aux plans joints

Voie 1 : Impasse du Clapas

Voie 2 : Rue de la Madeleine

Voie 3 : Rue de la Gardiole

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas

